

## **Soutien au Syndicat coréen des enseignants et travailleurs de l'éducation**

L'Internationale des services publics (PSI) appelle l'ensemble de ses membres à exhorter les autorités de Corée du Sud à reconnaître le KGEU, à ne pas dissoudre le KTU et à aligner sa législation sur les recommandations de l'OIT.

Dans un ultimatum d'un mois envoyé au Syndicat coréen des enseignants et travailleurs de l'éducation (*Korean Teachers and Education Workers' Union – KTU*) le 23 septembre dernier, le gouvernement coréen a menacé de dissoudre le syndicat d'enseignants si ce dernier ne modifie pas ses statuts de façon à exclure les enseignant(e)s licencié(e)s ou retraité(e)s de ses membres. Le KTU sera dès lors dissout s'il ne révisé pas les dispositions de ses statuts **avant le 23 octobre 2013**.

La PSI a lancé une nouvelle campagne sur le site Web LabourStart afin de soutenir le KGEU, le KTU et leurs membres. **La PSI vous invite, vous et vos membres, à agir sans tarder et à répondre à l'appel lancé sur LabourStart :**

<http://www.world-psi.org/fr/defendre-les-droits-syndicaux-en-coree-du-sud>

Partagez cette campagne avec vos collègues, vos réseaux et les membres de votre syndicat sur votre page Facebook et votre site internet.

### **Mise en contexte**

À l'heure actuelle, les statuts du KTU permettent aux travailleurs/euses licencié(e)s de rester membres du syndicat. Sous les précédentes administrations, plusieurs membres du KTU ont été licencié(e)s pour avoir exprimé leur point de vue sur la politique du gouvernement en matière d'éducation, ou encore pour avoir fait des dons à des partis politiques progressistes.

Ces travailleurs/euses, dont le licenciement n'est pas conforme au droit international, sont toujours considéré(e)s comme des membres du KTU dans les statuts du syndicat.

Pour la quatrième fois, le ministère de l'Emploi et du Travail a récemment refusé de reconnaître le Syndicat coréen des employés du gouvernement (*Korean Government Employees Union – KGEU*) pour cette même raison. Le syndicat avait pourtant entamé d'importantes négociations afin de tenter de répondre aux préoccupations du gouvernement. Le KGEU continue d'appeler à la réintégration de 135 syndicalistes licenciés en raison de leur affiliation au KGEU.

Cependant, certaines dispositions de la Loi sur les syndicats et le règlement des relations de travail (*Trade Union and Labour Relations Adjustment Act – TULRAA*) interdisent aux employé(e)s licencié(e)s et sans emploi de rester membre de leur syndicat, ainsi qu'à toute personne n'étant pas membre d'un syndicat d'accéder à un poste de dirigeant au sein d'un syndicat – ce qui est contraire au droit international du travail.

L'administration Park Geun-hye préfère ignorer ces recommandations et menace désormais de dissoudre le KTU si ce dernier ne modifie pas les dispositions de ses statuts d'ici le 23 octobre 2013.

Nous vous demandons d'exhorter le gouvernement coréen à reconnaître le KGEU, à ne pas dissoudre le KTU, ainsi qu'à aligner sa législation sur les recommandations de l'OIT.

<http://www.world-psi.org/fr/defendre-les-droits-syndicaux-en-coree-du-sud>